

FLASH INFO

CARTE SALARIÉ CARREFOUR

L'ENTREPRISE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS!!!

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 11 mai 2022



n 2018, la CFDT - Carrefour avait obtenu la création d'une carte salarié lors des négociations annuelles obligatoires.

La revendication CFDT était de permettre aux salariés de bénéficier de la puissance d'achat de Carrefour pour obtenir des remises sur une multitude de marques.

Après un long délai de mise en œuvre, la direction avait lancé par la biais de Carrefour Banque, une offre permettant d'offrir des remises (4 à 7 % en moyenne) reversées sur le compte-courant des collaborateurs.

1 000 sites internet devaient été référencés et il était prévu d'intégrer des enseignes physiques.

Plus de **6 000 salariés** se sont inscrits en 2019, mais faute d'explications suffisantes et à cause de la complexité du système proposé, la carte collaborateur n'a pas vraiment fonctionné.

Depuis 2020, la CFDT a relancé à plusieurs reprises la direction de Carrefour afin d'avoir des statistiques sur le nombre d'utilisateurs (très peu nombreux) et de relancer la démarche. Nous attendons toujours une réponse!

Cerise sur le gâteau, nous nous sommes aperçus il y a quelques jours, que le site internet dédié : https://collaborateur.carrefourcashback.fr/ ... était fermé!

Personne n'a été prévenu!

La CFDT - Carrefour n'a pas la mémoire courte. Elle entend bien que les engagements pris par Carrefour lors des négociations soient tenus.

Dans cette période ou l'inflation pénalise fortement le pouvoir d'achat des salariés, nous demandons un redémarrage sérieux et immédiat de cette carte salarié.